

**CENTRE D'ANIMATION SOCIAL ET FAMILIAL
BISCH'ART**

**7, rue des Casernes
67240 BISCHWILLER**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

18, avenue du Rhin 67100 STRASBOURG • Tél : 03 90 20 05 80 • NOS BUREAUX : STRASBOURG | METZ | PARIS
E-mail : info@auditoria.fr • Internet : www.gestion-strategies.fr • N° formateur : 426 703 862 67

• SARL au capital de 800 000 € • RCS Strasbourg TI B 495 241 853 • Siret : 495 241 853 000 11 • Code APE : 6920Z • TVA intracommunautaire : FR 454 952 418 53
SOCIÉTÉ INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES D'ALSACE ET DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE COLMAR

A l'assemblée générale de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de **l'association Centre Animation Social et Familial Bisch'Art** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changement de méthode » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de nos contrôles, nous avons ainsi vérifié la correcte prise en compte du principe de séparation des exercices et validé les assertions d'exhaustivité et de séparation sur les subventions d'exploitation et les concours publics accordées à l'association.

Les postes subventions d'exploitation et concours publics accordées à l'association ont fait l'objet d'un contrôle particulier, ces rubriques constituant une zone déterminante pour l'audit des comptes annuels. Un contrôle de justification des sommes enregistrées a ainsi été réalisé, par rapprochement avec les éléments contractuels. Ce contrôle a permis de conclure à l'absence d'anomalie.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Strasbourg, le 17 juin 2026

Pour la société AUDITORIA
Dan GOMPEL
Commissaire aux Comptes

Signé par Dan-David Gompel
Le 17 juin 2026



doc_A8a7
tx_dK8a0d5d5myb

BILAN ACTIF

Centre d'Animation Social et Familial
7 Rue des Casernes
67240 BISCHWILLER

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12
Durée de l'exercice précédent : 12

		Exercice clos le		31/12/2025		31/12/2024	
		Début d'exercice		01/01/2025		01/01/2024	
		Brut	Amorts. et dépréc.	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles:	10 140	8 884	1 256	0%	2 394	0%
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	10 140	8 884	1 256	0%	2 394	0%
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles:	897 530	760 309	137 221	10%	183 115	19%
	Terrain						
	Constructions	688 754	585 122	103 632	8%	126 591	13%
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	208 776	175 187	33 589	3%	56 524	6%
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes						
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
	Immobilisations financières:	10		10	0%	10	0%
	Participations	10		10	0%	10	0%
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
TOTAL (II)		907 680	769 193	138 487	11%	185 518	19%
ACTIF CIRCULANT	Stocks	990		990	0%	401	0%
	Créances	Créances usagers et comptes rattachés	14 153	14 153	1%	16 416	2%
		Créances reçues par legs ou donations					
		Autres créances	736 416	736 416	56%	301 264	31%
		Charges constatées d'avance	3 048	3 048	0%	12 496	1%
	Vmp	Instruments financiers à terme et jetons détenus					
		Disponibilités	415 565	415 565	32%	449 155	34%
	TOTAL (III)		1 170 171	1 170 171	89%	779 732	81%
Frais d'émission des emprunts (IV)							
Primes de remboursement des emprunts (V)							
Ecart de conversion et différence d'évaluation Actif (VI)							
TOTAL GENERAL (I à VI)		2 077 852	769 193	1 308 659	100%	965 250	100%

BILAN PASSIF

Centre d'Animation Social et Familial
7 Rue des Casernes
67240 BISCHWILLER

		Exercice 2025		Exercice 2024	
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise	12 010	1%	12 010	1%
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves	17 389	1%	17 389	2%
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres	17 389	1%	17 389	2%
	Report à nouveau	522 169	40%	574 684	60%
	Excédent ou déficit de l'exercice	-66 186	-5%	-52 514	-5%
	Situation nette (sous-total)	485 382	37%	551 568	57%
AUTRES FONDS	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement	102 241	8%	127 595	13%
	Provisions réglementées				
	TOTAL (I)	587 624	45%	679 163	70%
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés			1 000	0%
	TOTAL (II)			1 000	0%
PROVISIONS	Provision pour risques				
	Provisions pour charges	33 685	3%	31 295	3%
	TOTAL (III)	33 685	3%	31 295	3%
DETTES	Emprunts obligataires et assimilés				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Instruments financiers à terme				
	Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	9 032	1%	28 936	3%
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	180 617	14%	132 037	14%
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			1 871	0%
	Autres dettes	2 992	0%	6 095	1%
	Produits constatés d'avance	494 709	38%	84 854	9%
	TOTAL (IV)	687 350	53%	253 792	26%
	Ecart de conversion passif et différence d'évaluation Passif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)		1 308 659	100%	965 250	100%

PRODUITS

Centre d'Animation Social et Familial
7 Rue des Casernes
67240 BISCHWILLER

		Exercice 2025	Exercice 2024	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	3 239	3 443	-204	-6%
	Ventes de biens et services	33 439	28 794	4 645	16%
	Ventes de biens	198	3 110	-2 912	-94%
	<i>dont vente en nature</i>				
	Ventes de prestations de service	33 241	25 684	7 557	29%
	<i>dont parrainages</i>		40	-40	-100%
	Produits de tiers financeurs	930 938	899 803	31 135	3%
	Concours publics et subventions d'exploitation	919 136	899 803	19 333	2%
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
	Ressources liées à la générosité du public	11 802		11 802	
	<i>Dons manuels</i>	6 802		6 802	
	<i>Mécénats</i>	5 000		5 000	
	<i>Legs, donations et assurances-vie</i>				
	Contributions financières				
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		21 910	-21 910	-100%
	Produits de cessions d'immobilisations incorporels et corporels				
	Utilisations des fonds dédiés		5 265	-5 265	-100%
	Autres produits	12 178	10 830	1 348	12%
Total des produits d'exploitation (I)		979 794	970 045	9 749	1%
PRODUITS FINANCIERS	De participations				
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
	Autres intérêts et produits assimilés	1 938	2 614	-677	-26%
	Reprises sur provisions, dépréciations				
	Différences positives de change				
	Produits des immobilisations financières cédées				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instrument de trésorerie				
Total des produits financiers (II)		1 938	2 614	-677	-26%
Total des produits exceptionnels (III)			87 608	-87 608	-100%
Total des produits (I à III)		981 732	1 060 267	-78 535	-7%
DEFICIT		66 186	52 514	13 672	26%

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat	63 244	37 175	26 069	70%
TOTAL	63 244	37 175	26 069	70%

CHARGES

Centre d'Animation Social et Familial
7 Rue des Casernes
67240 BISCHWILLER

		Exercice 2025	Exercice 2024	Variation	%
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	990	3 340	-2 350	-70%
	Variation de stocks	-589	775	-1 364	-176%
	Autres achats et charges externes	202 189	165 554	36 635	22%
	Aides financières	1 884		1 884	
	Impôts, taxes et versements assimilés	32 347	29 830	2 517	8%
	Salaires	587 917	612 207	-24 290	-4%
	Cotisations sociales	170 335	180 767	-10 432	-6%
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	48 070	54 106	-6 036	-11%
	Dotations aux provisions	2 390	6 057	-3 667	-61%
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Reports en fonds dédiés		1 000	-1 000	-100%
	Autres charges	2 385	16 065	-13 681	-85%
	Total des charges d'exploitation (I)	1 047 918	1 069 702	-21 785	-2%
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
	Intérêts et charges assimilées		38	-38	-100%
	Différences négatives de change				
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instrument de trésorerie				
	Total des charges financières (II)		38	-38	-100%
	Total des charges exceptionnelles (III)		43 041	-43 041	-100%
	Participation des salariés aux résultats (IV)				
	Impôts sur les bénéfices (V)				
	Total des charges (I à V)	1 047 918	1 112 781	-64 863	-6%
	EXCEDENT				

CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole	63 244	37 175	26 069	70%
TOTAL	63 244	37 175	26 069	70%

ANNEXE COMPTABLE

Annexe au bilan, avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2025, dont le total est de 1 308 658,52 € au bilan et 981 732 € au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de tableau, et dégageant un déficit de 66 185,75 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01.01.2025 au 31.12.2025.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. Informations générales

L'association Centre d'Animation Social et Familial, dont le siège social est situé 7 rue des Casernes à 67240 Bischwiller, est une association de droit local alsacien-mosellan inscrite au registre des associations.

Son objet social est inscrit dans ses statuts dans son article 2 :

- De promouvoir, animer et gérer des activités et services à caractère social, familial, culturel, sportif et socio-éducatif, ouverts à l'ensemble de la population. Ces activités concourent à la formation globale des personnes, à leur épanouissement et à leur prise en responsabilités dans la nation comme dans leur vie personnelle.
- D'assurer un rôle effectif dans l'animation et le développement de la collectivité où elle est insérée.
- D'accueillir et éventuellement d'associer tout groupement ou association en accord avec les buts énoncés dans les présents statuts.
- D'établir un programme financier permettant la gestion et la vie du centre et de faire toutes démarches et demandes pour obtenir les crédits et subventions nécessaires de tout organisme ou particulier susceptibles d'apporter leur aide.
- De se donner les moyens appropriés, en locaux et personnels qualifiés pour remplir sa mission.
- D'assurer une équitable répartition des ressources compte-tenu des besoins exprimés et évalués et des activités organisées pour y répondre

A cet effet, la ville de Bischwiller, la CAF du Bas-Rhin, la CEA, l'Etat (Fonjep), la communauté d'agglomération de Haguenau, financent le centre sous la forme de conventions. Ces conventions définissent le périmètre d'intervention des activités et la zone de responsabilités du centre. D'autres financeurs apportent leur soutien au centre sous la forme d'appel à projet (Région, CAH..), de subventions ponctuelles ou d'appui sous la forme d'apport de compétences ou de mise en réseau.

2. Evénements significatifs et faits caractéristiques

L'exercice clos le 31 décembre 2025 se solde par un déficit de 66 185,75 €, imputé sur le report à nouveau. La situation nette de l'association demeure positive et s'établit à 485 382,19 € à la clôture. Au cours de l'exercice, l'association a constaté une provision pour charges à payer de 21 772,62 € (hors charges sociales), majorée de 9 395,65 € de charges sociales, soit 31 168,27 € au total, au titre des heures supplémentaires effectuées par la directrice et la responsable administrative et financière. Aucun autre événement significatif ni fait caractéristique n'est intervenu au cours de l'exercice, et aucun événement postérieur à la clôture susceptible d'affecter les comptes annuels n'est à signaler.

3. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par les dispositions du règlement ANC 2014-03 relatif au PCG, du règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et aux règlement ANC n° 2022-06 et 2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle.
- régularité et sincérité.
- prudence.
- comparabilité et continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

► ► Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

► ► Amortissement et dépréciation de l'actif

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation. Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Actifs	Durée (année)
Logiciels informatiques	de 01 à 05
Brevets	7
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10
Constructions	de 10 à 30
Agencement des constructions	12
Matériel et outillage industriels	5
Agencements, aménagements, installations	de 03 à 10
Matériel de transport	4
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10
Mobilier	de 05 à 10

►► Stocks

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide (ou FIFO ou coût unitaire moyen pondéré). Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard de production comprenant les consommations, les charges indirectes et directes de production, les amortissements de biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

Au 31/12/2025 l'association constate un stock de 10 ordinateurs destinés à la revente pour un montant de 990 €.

►► Créances

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non-recouvrement.

►► Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

►► Indemnité de fin de carrière

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Le mode de calcul est indiqué dans l'annexe.

►► Cotisations

L'association ne pouvant justifier d'un droit d'agir en recouvrement sur ses appels de cotisations, elles sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

►► Contributions volontaires

Conformément au règlement comptable, les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes :

Les contributions en travail sont valorisées aux tarifs du personnel de remplacement

Les contributions en biens et services sont valorisées pour leur coût réel soit au prix de marché. Par prudence les coûts minima ont été retenus.

4. Changement de méthode

L'application du nouveau règlement comptable ANC 2022-06 du 4 novembre 2022, applicable à compter du 1er janvier 2025, constitue un changement de méthode comptable. Les nouvelles méthodes induites par ce règlement n'ont pas d'incidence significative sur le résultat, la situation financière ou le patrimoine de l'association au titre de l'exercice.

En particulier, ce règlement supprime la technique du transfert de charges : les comptes 79 « Transferts de charges » sont retirés du plan de comptes et les postes correspondants du compte de résultat sont supprimés (article 1er du règlement ANC n° 2022-06, modifiant l'article 512-1 du PCG). Les opérations antérieurement enregistrées par l'intermédiaire de ces comptes sont désormais affectées directement aux comptes de charges ou de produits par nature concernés ; à titre d'exemple, les remboursements de charges de personnel sont comptabilisés au crédit du compte 649 « Remboursements de charges de personnel ». Conformément à l'article 27 du règlement, les transferts de charges figurant, le cas échéant, au compte de résultat de l'exercice précédent sont reclassés, dans la colonne « Exercice N-1 », parmi les reprises sur amortissements, dépréciations et provisions. Ce changement constitue une modification de présentation et de classification, sans incidence sur le résultat global de l'association.

5. Notes sur le bilan actif :

►► Immobilisations :

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous

Immobilisations	Valeurs à l'ouverture	Mouvements de l'exercice				Valeurs à la clôture
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Viremt poste à poste	Cessions / Mises HS	
Frais d'établissement						0
Donations temporaires d'usufruit						0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	10 229				89	10 140
Autres						
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 229	0	0	0	89	10 140
Terrains						0
Constructions sur sol propre	688 754					688 754
Instal. technique, matériel outillage industriels	22 530				817	21 713
Instal. , agencement, aménagement divers	6 366					6 366
Matériel de transport	76 970				698	76 272
Matériel de bureau, informatique et mobilier	111 973		1 039		8 586	104 426
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes						0
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						0
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	906 592	0	1 039	0	10 101	897 530
Participations	10					10
Créances rattachées à des participations						0
Autres titres immobilisés						0
Prêts						0
Autres immobilisations financières						0
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10	0	0	0	0	10
TOTAL	916 831	0	1 039	0	10 190	907 680

►► Amortissements et dépréciations d'actif :

La dotation aux amortissements de l'exercice s'élève à 48 070,01 €. Aucune dépréciation d'actif immobilisé n'a été constatée au titre de l'exercice.

Amortissements	Valeurs à l'ouverture	Mouvements de l'exercice		Valeurs à la clôture
		Dotations	Diminutions	
Frais d'établissement				0
Donations temporaires d'usufruit				0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	7 835	1 137	89	8 884
Autres				0
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 835	1 137	89	8 884
Terrains				0
Constructions sur sol autrui	562 164	22 958		585 122
Instal. technique, matériel outillage industriels	20 789	322	817	20 294
Instal. , agencement, aménagement divers	3 326	637		3 963
Matériel de transport	69 065	7 905	698	76 272
Matériel de bureau, informatique et mobilier	68 135	15 110	8 586	74 659
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes□				0
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				0
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	723 478	46 933	10 101	760 309
TOTAL	731 313	48 070	10 190	769 193

►► **Etat des créances :**

Créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	753 616	753 616	
TOTAL	753 616	753 616	0

►► **Provisions pour dépréciation**

Néant. Aucune dépréciation des stocks ou des créances n'a été constatée au 31 décembre 2025.

Provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en cours				0
Comptes de tiers				0
Comptes financiers				0
TOTAL	0	0	0	0

6. Notes sur le bilan passif

►► Variation des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	12 010				12 010
Fonds propres avec droit de reprise					0
Ecart de réévaluation					0
Réserves	17 389				17 389
Report à nouveau	574 683	-52 514			522 169
Excédent ou déficit de l'exercice	-52 514	52 514		66 186	-66 186
Situation nette	551 568	0	0	66 186	485 382
Fonds propres consommables					0
Subventions d'investissement	127 585			25 344	102 241
Provisions réglementées					0
TOTAL	679 153	0	0	91 530	587 623

►► Variation des fonds dédiés

Néant

►► Variation des fonds reportés

Néant

►► Provisions pour risques et charges

Provisions	Début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Fin d'exercice
		Augmentations	Diminutions	
Provisions pour amortissements dérogatoires				0
Provisions autres				0
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	0	0	0	0
Pour litiges				0
Pour garanties données aux clients				0
Pour pertes sur marchés à terme				0
Pour amendes et pénalités				0
Pour pertes de change				0
Pour pensions et obligations similaires	31 295	2 390		33 685
Pour impôts				0
Pour renouvellement des immobilisations				0
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				0
Pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				0
Autres				0
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	31 295	2 390	0	33 685
Sur immobilisations				0
Sur stocks et encours				0
Sur comptes clients, usagers				0
Sur créances reçues par legs ou donations				0
Autres				0
TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATION	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	31 295	2 390	0	33 685
Dont dotations et reprises	d'exploitation financières exceptionnelles	2 390		

►► Subventions d'investissement

1. Construction rue des casernes — amorti sur 30 ans						
Compte	Libellé	Montant	Cumul reprises début	Compte amort.	Dotation 2025	Cumul reprises fin
131100	subv,const état	154 763,19 €	126 389,91 €	139100	5 158,77 €	131 548,68 €
131200	subv,const région	49 504,01 €	40 428,21 €	139200	1 650,13 €	42 078,34 €
131300	subv, constr départ	70 032,79 €	57 193,46 €	139300	2 334,43 €	59 527,88 €
131400	subv,const ville	160 333,38 €	130 939,03 €	139400	5 344,45 €	136 283,48 €
131500	subv,const, caf	225 740,56 €	184 354,81 €	139500	7 524,69 €	191 879,49 €
TOTAL CONSTRUCTION		660 373,93 €	539 305,41 €		22 012,46 €	561 317,88 €
Compte	Libellé	Montant	Cumul reprises début	Compte amort.	Dotation 2025	Cumul reprises fin
131120	Etat_équipement jardin partagé	6 954,33 €	4 172,59 €	139120	1 390,87 €	5 563,45 €
TOTAL ÉTAT		6 954,33 €	4 172,59 €		1 390,87 €	5 563,45 €
4. CEA		6 954,33 €	4 172,59 €		1 390,87 €	5 563,45 €
Compte	Libellé	Montant	Cumul reprises début	Compte amort.	Dotation 2025	Cumul reprises fin
131310	Achat casques VR Micro-Folie	1 750,00 €	1 050,00 €	139310	350,00 €	1 400,00 €
TOTAL CEA		1 750,00 €	1 050,00 €		350,00 €	1 400,00 €
6. Région		1 750,00 €	1 050,00 €		350,00 €	1 400,00 €
Compte	Libellé	Montant	Cumul reprises début	Compte amort.	Dotation 2025	Cumul reprises fin
131210	Région (DIVA'P) Minibus_27/11/21	8 000,00 €	4 955,56 €	139210	1 600,00 €	6 555,56 €
TOTAL RÉGION		8 000,00 €	4 955,56 €		1 600,00 €	6 555,56 €
TOTAL GÉNÉRAL		8 000,00 €	4 955,56 €		1 600,00 €	6 555,56 €

►► Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Echéance à moins 1 an	Echéances à plus 1 an et moins de 5 ans	Echéances à plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	9 032	9 032		
Dettes fiscales & sociales	180 617	180 617		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	2 992	2 992		
Produits constatés d'avance	494 709	494 709		
TOTAL	687 350	687 350	0	0

6. Notes sur le compte de résultat

►► Concours publics et subventions

Nom du Subventionneur	Motif de la subvention	Montant Notifié 2025	Montant Perçu 2025	Montant à percevoir 2026
Commune Bischwiller		245 000,00 €	245 000,00 €	- €
	Fonctionnement	245 000,00 €	245 000,00 €	- €
CAH		53 000,00 €	53 000,00 €	- €
	Appel à projet politique ville	26 000,00 €	26 000,00 €	- €
	Appel à projet jeunesse	13 000,00 €	13 000,00 €	- €
	Accompagnement collégiens	14 000,00 €	14 000,00 €	- €
CAF		346 701,91 €	210 801,62 €	135 900,29 €
	Fonctionnement 2 agréments 2025	227 472,16 €	143 982,68 €	83 489,48 €
	Fonctionnement projet familles 2 agréments 2025	76 650,20 €	53 054,76 €	23 595,44 €
	CLAS Parents			- €
	CLAS enfants	12 999,16 €	4 521,23 €	8 477,93 €
	Presta CLSH Périscolaire prev	6 648,45 €	4 653,91 €	1 994,54 €
	Presta CLSH extrascolaire prev	10 118,94 €	4 589,04 €	5 529,90 €
	Prévention radicalisation	6 853,00 €		6 853,00 €
	Eté Loisirs : Séjours été (Bitche & Center Park)	3 960,00 €		3 960,00 €
	Projet "E lance-toi" projet solidaire au Maroc	2 000,00 €		2 000,00 €
				- €
CEA		119 045,00 €	119 045,00 €	- €
	CEA Fonctionnement structure socio-éducatives	38 860,00 €	38 860,00 €	- €
	PTJ Actions quotidiennes jeunesse			- €
	Ateliers Passerelle	32 325,00 €	32 325,00 €	- €
	Ateliers linguistiques+ multimedias	2 500,00 €	2 500,00 €	- €
	Réussir par le sport	1 000,00 €	1 000,00 €	- €
	DAE	43 860,00 €	43 860,00 €	- €
	Si t'es foot solidaire	500,00 €	500,00 €	- €
	Accompagnement Jeunes décrocheurs			- €
FSE		79 816,00 €	39 908,00 €	39 908,00 €
	DAE	20 816,00 €	10 408,00 €	10 408,00 €
	Ateliers passerelles	59 000,00 €	29 500,00 €	29 500,00 €
Fonjep		14 214,00 €	8 885,00 €	5 329,00 €
	Postes Fonjep x2	14 214,00 €	8 885,00 €	5 329,00 €
Etat		30 970,00 €	30 970,00 €	- €
	cget contrat de ville	19 000,00 €	19 000,00 €	- €
	BOP 104 - action 12	7 000,00 €	7 000,00 €	- €
	Ateliers linguistiques & multimédia	900,00 €	900,00 €	- €
	CLAS	1 420,00 €	1 420,00 €	- €
	FDVA	1 650,00 €	1 650,00 €	- €
	ANCT -Mes'Tissages	1 000,00 €	1 000,00 €	- €
Région		- €	- €	- €
Divers financeurs		4 982,60 €	- €	4 982,60 €
	OFAJ	4 982,60 €		4 982,60 €
	TOTAUX	893 729,51 €	707 609,62 €	186 119,89 €

7. Autres informations

►► Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagement assimilés

Le montant provisionné dans les comptes de l'association au titre des engagements pour départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 33 685 euros.

Les hypothèses retenues pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont :

- Calcul basé sur le salaire en fin de carrière,
- Calcul retenant les droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté
- La quotité de droits cumulés en fin de carrière est basée sur la convention collective
- Départ volontaire ou à l'initiative du salarié
- Âge de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de rotation du personnel : faible (table de rotation « lent »)
- Taux moyen d'augmentation des salaires : 2 %
- Taux d'actualisation retenu : 1,97 %
- Taux moyen de charges sociales : 29,35 %

►► Rémunération des cadres dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

►► Honoraires du commissaire aux comptes

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes		
	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2 (le cas échéant)
Honoraires afférents à la certification des comptes	3 774	
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité		
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité		
TOTAL	3 774	0

►► Effectif moyen

Effectif moyen	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	3	
Non cadres	19	
TOTAL	22	0

►► Evaluation des contributions volontaires en nature

La Structure bénéficie de nombreuses heures de bénévolat tant au niveau des administrateurs qu'au niveau des activités. Sur l'année 2025, l'association valorise un total de 63 244 € :

- 388 h de bénévolat en pilotage, soit 0.213 ETP pour une valorisation 10 718 €
- 3 108 h de bénévolat en activités, soit 1.708 ETP pour une valorisation de 52 526 €

Modalités de recensement, de quantification et de valorisation retenues :

Le bénévolat et les dons en nature ont été recensés et valorisés sur la base du coût du personnel de remplacement et, à défaut, du prix de marché, enregistrées pour un montant équilibré en charges et en produits.

Répartition par nature de produits	N	N-1
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	63 244	37 175
TOTAL	63244	37175

Répartition par nature de charges	N	N-1
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	63 244	37 175
TOTAL	63 244	37175